

Berne, le 15 janvier 1953.

Distribuée

Pas pour la presse

o.F.l.3.30.D. - MX

A u C o n s e i l f é d é r a l

Assistance technique;
Contribution pour 1953.

Les 3 et 4 février prochain se tiendra à New-York la 3ème conférence de l'Assistance technique. M. Wagnière, observateur suisse auprès de l'ONU, que nous vous avons proposé de désigner comme délégué officiel, devra à ce moment être en mesure d'annoncer le montant que notre pays est prêt à verser pour le 3ème exercice financier du programme d'assistance technique des Nations Unies, allant du 1er janvier au 31 décembre 1953.

Par arrêté du 19 juin 1952, l'Assemblée fédérale a approuvé la participation de la Suisse à cette oeuvre d'entraide internationale et a autorisé à cet effet le Conseil fédéral à allouer à l'ONU jusqu'en 1954 une contribution annuelle de 1 million de francs au maximum.

A la suite de la condition que nous avons posée l'année dernière - réduction proportionnelle de notre contribution si le total des souscriptions n'atteint pas 20 millions de dollars - le paiement que nous effectuâmes en septembre 1952 ne s'éleva qu'à fr. 947'672.-. Une nouvelle réduction de fr. 6'515.- ayant été faite après notre versement, nous n'avons pas demandé le remboursement de ce montant, qui pourra donc être déduit de notre contribution pour 1953.

Au sujet de cette contribution, nous avons accepté, à la demande du Département des finances, qu'elle ne soit inscrite au budget de cette année que pour un montant de fr.800'000 sous réserve de pouvoir obtenir ultérieurement, par la voie des crédits supplémentaires, la somme nécessaire pour atteindre 1 million. Les renseignements que nous possédions sur l'utilisation des sommes déjà versées ne nous permettaient pas d'affirmer, à cette époque, qu'elles avaient été totalement employées et qu'il n'y aurait pas de solde à reporter au compte de 1953.

Nous avons établi entretemps, selon le décompte joint à cette proposition (voir annexes), que les dépenses occasionnées en 1952 par les missions de 37 experts suisses,

- 2 -

les stages de 149 boursiers dans notre pays et les achats de produits suisses dépassent, à elles seules, de fr. 284'521.- les fonds provenant de nos contributions de 1951 et 1952.

Les calculs que nous avons faits ne tiennent pas compte des frais administratifs encourus par les organisations participantes, bien que nous nous soyons déclarés d'accord que le 15% de notre contribution soit utilisé à cette fin. D'autre part, les rétributions des 17 fonctionnaires de nationalité suisse qui travaillent au siège de ces organisations exclusivement pour l'assistance technique, ainsi que les frais de voyage payés à la Swissair et aux CFF pour les experts étrangers et les boursiers ayant étudié ailleurs qu'en Suisse, n'ont pas davantage été pris en considération. L'administration de l'Assistance technique estime que le total des dépenses faites conformément aux conditions que nous avons posées au sujet de l'utilisation de notre contribution atteignent plus de 2 millions de francs pour 1952 seulement. Il en résulte que les services suisses n'ont été que partiellement couverts par notre contribution et que, pour le reste, ils ont été payés au moyen des contributions d'autres pays.

Il est indéniable que le résultat obtenu l'an passé est très satisfaisant. Selon les déclarations faites au Chef du Département politique par le représentant personnel du directeur de l'administration de l'Assistance technique, les services suisses ont été parmi les plus appréciés et il serait très regrettable qu'une réduction de notre contribution oblige les organisations intéressées à y renoncer partiellement. Plus de 12 experts déjà ont été engagés pour des missions en 1953 et de nouveaux boursiers sont attendus dans notre pays ces prochains mois.

Vu ce qui précède et étant donné que l'Assemblée générale des Nations Unies a lancé, le 30 septembre 1952, un appel à tous les gouvernements leur demandant instamment d'augmenter leur aide financière au programme de l'Assistance technique afin d'obtenir un plafond de 25 millions de dollars en 1953, nous estimons que notre pays doit annoncer, lors de la conférence de New-York, une contribution qui ne soit pas inférieure à celle de 1952. La Suisse ne peut guère en effet réduire sa contribution, alors que plusieurs autres pays, tels que l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark et la Belgique envisagent, selon les renseignements que nous possédons, de donner une suite favorable à l'appel des Nations Unies et d'augmenter en conséquence le montant de leur participation.

Dans ces circonstances, nous avons l'honneur de vous

- 3 -

p r o p o s e r :

1. d'autoriser le délégué à la 3ème conférence de l'Assistance technique à annoncer que la Confédération souscrit, sous réserve de l'approbation parlementaire (pour le montant dépassant la somme de fr. 800'000.- inscrite au budget), 1 million de francs pour le programme de l'Assistance technique des Nations Unies aux conditions suivantes:
 - a) la contribution suisse sera réduite proportionnellement si le montant total des souscriptions n'atteint pas 20 millions de dollars;
 - b) la réduction de notre contribution pour 1952 qui n'a pas été remboursée, soit fr. 6'515.-, sera déduite du montant à verser en 1953;
 - c) le solde non utilisé de notre contribution à fin 1953 sera compris dans le montant que nous accorderons pour l'Assistance technique en 1954;
 - d) seul le 15% de la contribution suisse pourra être utilisé pour couvrir les dépenses d'administration;
2. d'autoriser le Département politique à demander, par la voie des crédits supplémentaires, la somme de fr. 193'485.-, différence entre le montant prévu au budget et la somme de 1 million à allouer à l'Assistance technique pour 1953.

4 annexes

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution, au Département des finances et des douanes et au Département de l'économie publique pour information.